

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 02-443-1933 portant publication et mise en application provisoire d'un avenant à la convention commerciale franco-hellénique du 11 mars 1929, signé à Athènes le 3 juillet 1933.

n° 02-443-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 octobre 1933

Numéro JO
n° 443 du 31/10/1933

Date du numéro
31 octobre 1933

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 5 septembre 1933, portant publication et mise en application provisoire d'un avenant à la convention commerciale franco-hellénique du 11 mars 1929, signé à Athènes le 3 juillet 1935, inséré au Journal officiel de la République française du 13 septembre 1933

Vu la circulaire du Ministre des colonies n° 1098 du 20 septembre 1933,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 5 septembre 1933 susvisé, portant publication et mise en application provisoire d'un avenant à la convention commerciale franco-hellénique du 11 mars 1929 signé à Athènes le juillet 1933. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.